



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 28 juillet 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 août 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le trois août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme REBECHE), M. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), Mme THIEBLIN (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DAUBA, DELAS, MAULNY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL (a procuration pour Mme GARBAY), DEGOS (a procuration pour M. DUBOS), GARRIDO (a procuration pour M. LAMOTHE).

**Étaient excusés :** Mme REBECHE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (a donné procuration à Mme THIEBLIN), GARBAY (a donné procuration à Mme HERDUAL), GORGES-LANDES, MM. LAMOTHE (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUBOS (a donné procuration à Mme DEGOS).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E  
Délibération n°4**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Commune de TARTAS – Projet voirie de contournement accès à la RD 41 – Autorisation de défrichement**

M. le Maire présente le projet :

M. le Maire indique que la commune vient de faire le choix de continuer la voie de contournement.

Comme vous le savez, au budget primitif de la commune pour 2021, ont été prévus les crédits pour le projet de continuité de la voirie de contournement de la Plaine des Sports, pour accès à la RD 41.

Cette voie préconisée dans les études du CAUE au début du mandat 2008-2014, va permettre à la fois de sécuriser le trafic pour les quartiers de PELLETRIN / PEILLIC, mais aussi de faciliter les accès pour les manifestations se déroulant tant sur la Plaine des sports que sur le site d'OUS PINS ou du district de football, très sollicités.

Sur les dernières années, un premier tronçon a été réalisé avec la communauté de communes ; il s'agit aujourd'hui de terminer cette opération. Pour cela, il convient de présenter une demande d'autorisation de défrichement avant travaux, auprès des services de la DDTM.

Les parcelles concernées sont : AE 005 sur la commune de TARTAS pour 2 100 m<sup>2</sup>, AE 007 pour 4 544 m<sup>2</sup> sur la commune de TARTAS, et C 0170 sur la commune de BEGAAR (propriété de la commune de TARTAS) pour 300 m<sup>2</sup>.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à présenter cette demande auprès des services de la DDTM
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.
- De préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune.

**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire à présenter cette demande auprès des services de la DDTM.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES